



CFTC

SAPEURS POMPIERS ET AGENTS  
Du SDIS Du Nord



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## DOSSIER DE PRESSE

# ***LE SDIS DU NORD :*** **DES FEMMES ET DES HOMMES AU** **SERVICE DE LA**



## POPULATION

Mesdames, Messieurs, bonjour

Tout d'abord, nous souhaitons rendre hommage aux victimes et à leurs familles suite aux attentats du 13 novembre dernier.

Ces événements tragiques ont malheureusement mis en exergue une nouvelle fois, s'il en était encore besoin, l'efficacité de l'ensemble des services publics présents aux avant posts.

Les choix historiques qui ont permis l'assurance de ces missions, restent une plus-value indéniable, pour la sécurité de l'ensemble des citoyens, au quotidien, comme lors d'événements à caractère exceptionnel et catastrophique.

Cependant, ce modèle des services publics « à la Française » est largement menacé, dans une période conjoncturelle favorable aux raisonnements d'économie budgétaire tous azimuts.

Ce sont précisément ces craintes qui pèsent aujourd'hui sur l'ensemble des secours rendu à l'échelle départementale, et sur le fonctionnement efficace de l'établissement public « SDIS 59 ».

L'accomplissement de nos missions, et son efficacité reposent sur une organisation opérationnelle, mesurée à hauteur des dimensions d'un département, des citoyens qui y vivent et des risques existants et générés.

Et bien sûr, cette sécurité a un coût, inévitablement.

C'est pourtant, sur cet argument unique, que Monsieur Lecerf, Président du Conseil départemental et du SDIS 59, a décidé d'engager des réformes d'envergure, menaçant le service public de secours décentralisé, souhaité par l'Etat dès 1996.

Malheureusement sa vision comptable et les nouvelles orientations budgétaires prônées ne sont pas à la hauteur des enjeux nécessaires, pour une réponse opérationnel de qualité sur l'ensemble du territoire Nord .

Nous réaffirmons qu'il est inenvisageable d'accepter la « casse » annoncée des services publics, et en particulier, de l'ensemble des services départementaux d'incendie et de secours.

Car, c'est bien sous l'exemple du SDIS 59, que la machine infernale se mettra ou non en marche, et décidera ou non, de l'avenir des secours publics « made in France ».

Si gouverner c'est prévoir, alors, il est encore temps pour nos autorités politiques, nationales ou départementales, de prendre leurs responsabilités.

Il faudra en effet du courage politique pour mettre les moyens nécessaires, afin de garantir la sécurité de tous les citoyens, les plus riches comme les plus pauvres.

Il faudra en effet du courage politique, pour assumer, haut et fort « Liberté – Egalité - Fraternité » et faire que chaque citoyen puisse bénéficier des secours prévus, avec un service public garanti et efficace.

Nous n'attendons pas des élus qu'ils trouvent et proposent des solutions palliatives, « low cost » telles que : emplois d'avenir, service civique, recours aux associations, pour espérer, demain, secourir, intervenir efficacement.

Enfin, nous profitons également de ce moment d'échange, pour préciser fermement que nous ne sommes pas des nantis de la République, comme certains aiment tant le colporter.

Nous sommes plutôt les femmes et les hommes à tout faire de la république, et fiers de l'être. Et nos concitoyens le savent bien...

C'est au quotidien, dans la détresse, dans le danger, face à la mort, que chacune et chacun assument ses missions, avec abnégation, et la volonté de servir le citoyen, la nuit, les week-ends et jours fériés, 24 heures sur 24.

Alors oui, nous demandons d'être reconnus à notre juste valeur, et respectés de nos autorités.

C'est pour ces raisons qui touchent l'ensemble des sapeurs-pompiers de France, que le 3 décembre à Lille, de nombreux sapeurs-pompiers venus de toute la France, rejoindront notre cortège et manifesteront à nos côtés.

Ensemble, nous réaffirmerons notre détermination à défendre les services publics d'incendie et de secours, ainsi que tous les services publics partenaires de l'urgence, du lien social (hospitaliers, policiers, pénitenciers, agents du département) qui, chaque jour, œuvrent pour le bien de tous.

Voilà le message d'urgence que nous souhaitons adresser au gouvernement, aux élus du département et à la population.

Je vous remercie.

## **A l'origine de la crise : le SDIS 59, un établissement public méconnu**

Des manifestations de sapeurs pompiers « mexicains », des officiers exhortés à démissionner par un Président de Conseil d'Administration qui finit par être poussé vers la sortie...

### **SOMMAIRE**

#### **Comment en est-on arrivé là ?**

Afin de comprendre, il convient de préciser certains points :

##### **1) Qu'est-ce que le SDIS 59 ?**

- 1.1. le SDIS 59: un établissement public gestionnaire «d'unités de production de secours»
- 1.2. le SDIS 59: un établissement public particulier, au cœur de l'action
- 1.3. les sapeurs pompiers : le sens de notre action (un corps constitué à identité forte)

##### **2) Pourquoi le SDIS 59 doit-il évoluer ?**

- 2.1. un établissement relativement jeune et qui doit évoluer en permanence
- 2.2. un équilibre à trouver entre 2 injonctions paradoxales de notre société : de nécessaires économies et une intolérance au risque (risque zéro).

##### **3) Une volonté politique de changement incompréhensible tant sur le fond que sur la forme**

- 3.1. le fond : on ne réforme pas une structure sans la connaître et sans savoir où l'on veut aller
- 3.2. la forme : le mépris et l'absence de concertation ne mènent à rien

##### **4) Nos revendications**

- 4.1. Garantir un service public de qualité
- 4.2. Maintien des effectifs

## 1) Qu'est-ce que le SDIS 59 ?

### 1.1. le SDIS 59: un établissement public gestionnaire «d'unités de production de secours»

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord assure **la sécurité de 2,6 millions de Nordistes.**



Établissement public chargé de l'organisation et de la distribution des secours sur le territoire du Département, il constitue le **service pivot de la Sécurité Civile.**

L'activité des **121 Centres d'Incendie et de Secours** est en 2014 de 168.922 interventions (**soit 1 intervention toutes les 3 minutes**).

Le Conseil Départemental finance à hauteur de 96 millions d'euros cet établissement public, pour un budget total de 276 millions d'euros (Source : Budget primitif 2015). Cette participation à hauteur de 35% du budget combinée à la loi (Code Général des Collectivités Territoriales) permet au Président du Conseil Départemental d'être président de droit du Conseil d'Administration du SDIS. Les 65 % restants sont à la charge des communes et intercommunalités.

Si la gestion financière du SDIS incombe au Conseil d'Administration, les opérations de secours sont dirigées par l'autorité de police administrative (maire ou préfet). Nous avons bien une double tutelle.

Chaque action mise en œuvre par le SDIS a pour but une distribution adaptée des secours sur l'ensemble du département, voire à l'extérieur.

Pour ce faire, les SDIS dispose de :

- > 2 200 Sapeurs-Pompiers Professionnels
- > 4 200 Sapeurs-Pompiers Volontaires
- > 520 Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés
- > 1 441 véhicules
- > 180 bâtiments (dont 121 Centres d'Incendie et de Secours)

Avec une charge de **90 euros par habitant et par an**, les sapeurs pompiers interviennent sur 99% du département dans un délai inférieur à 15 minutes pour 95% des interventions.

Ce chiffre de 90 euros est tout à fait en adéquation avec le coût moyen français, et ramener au délai d'intervention, prouve notre efficacité opérationnelle.

Ce coût est à comparer avec celui ci : en 2011, la gestion courante des déchets ménagers s'est élevée à 145 euros/habitant...

Au vu des moyens actuels, le SDIS du Nord a été en mesure d'envoyer en Région Parisienne à l'occasion des attentats du 13 novembre 2015 une colonne de secours à personnes, autonome, constituée de 5 ambulances et 2 médecins, et ce dans un délai de 2 heures.

**La question du financement des SDIS est directement liée à la protection que l'on veut donner à la population, au quotidien et en situation exceptionnelle.**

Toute la question est donc de savoir quel niveau « d'assurance » doit être pris. Des économies peuvent être réalisées en équipant en hommes et matériel un nombre restreint de centres de secours pour assurer le quotidien. Il faudra par contre accepter dans ce cas qu'aucune réponse opérationnelle ne puisse être apportée en cas d'événement exceptionnel. Nos décideurs (élus du conseil d'administration) doivent dans ce cas l'assumer politiquement.

## 1.2. le SDIS 59: un établissement public particulier, au cœur de l'action

Les agents du SDIS 59 disposent de différents statuts :

- ⑩ fonctionnaires territoriaux pour les Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS) et Sapeurs Pompiers Professionnels,
- ⑩ collaborateurs occasionnels du service public pour les Sapeurs Pompiers Volontaires.

Leur objectif est commun : **porter secours au quotidien et en cas de situation exceptionnelle.**



Notre maillage territorial et notre rapidité d'intervention nous met en première ligne de toutes les actions de secours, comme nous l'a rappelé la neutralisation du terroriste de l'Isère en juin 2015 par un sapeur pompier.

Nous sommes également à travers les 245 000 sapeurs pompiers de France l'un des derniers services publics disposant de moyens de proximité participant au maintien du lien social. Pour nous, pas de zone de non-droit, pas de droit de retrait.

## 1.3. les sapeurs-pompiers : le sens de notre action (un corps constitué à identité forte)

Les sapeurs-pompiers fonctionnent sur un schéma affectif. Passionnés par leur métier et donnant du sens à leur action, ils sont particuliers à commander : reconnaissez leur travail, faites appel à leurs valeurs et vous serez surpris de leurs capacités d'adaptation et de leur investissement. Méprisez-les et vous aurez une résistance inattendue.

Issus de la société civile, nous ne sommes qu'un échantillon représentatif de la population. Mais **les interventions réalisées au quotidien font de nous un corps constitué aux valeurs fortes**. Ce corps vaut bien plus que la somme de ses composantes. Il nous permet de faire face à toutes les situations.

Il est ainsi **totallement irresponsable et vain de jouer les dissensions entre Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés, officiers, sous-officiers et hommes du rang, Sapeurs Pompiers Professionnels et Sapeurs Pompiers Volontaires**.

Et même si cela était réalisable, il faut avoir conscience que l'on perdrait alors avec la cohésion, la capacité à se mobiliser face à des événements extraordinaires, auxquels notre société doit et devra faire face.

L'un des premiers devoirs de nos administrateurs est donc de **cultiver cet esprit de corps, qui n'est pas du corporatisme**. Cela ne se fait pas à travers des primes, mais en donnant du sens à nos actions.

Ces primes, justement, nous les soi-disant « nantis de la République », nous n'en avons pas honte. Elles sont publiques, instaurées par décret, votées par notre Conseil d'Administration, qui a tendance à l'oublier. Elles aussi ont un sens. La Prime de Feu est bien versée à des sapeurs-pompiers trop souvent marqués dans leur chair et pour lesquels les hommages sont si facilement rendus lorsque l'on se rend compte du sacrifice que les SP réalisent. Elles représentent la reconnaissance d'un engagement. A l'heure où les services de sécurité font, au quotidien et en première ligne, face aux risques de toute nature, et notamment terroriste, nous vous rappelons que si nos « primes sont au maximum », le danger l'est aussi.

Dans une volonté de diviser, l'on tente d'opposer Sapeurs Pompiers Professionnels et Sapeurs Pompiers Volontaires, nos statuts étant différents, ces derniers ne bénéficiant pas de primes, mais bien d'indemnités horaires et forfaitaires. Nos statuts sont en effet différents, encore une fois, sur volonté du législateur. Les Sapeurs Pompiers Volontaires ont cet engagement en plus d'un métier et d'une vie de famille. L'on tente de valoriser cet engagement, notamment par la Prestation Fidélité et Reconnaissance. Nombre de syndicats souhaiteraient les professionnaliser afin qu'ils obtiennent un statut attractif et protecteur. Cela aurait malheureusement un prix que nos politiques ne souhaitent pas mettre. D'ailleurs, le statut des réservistes militaires ne semble pas susciter le même débat.

Les Sapeurs Pompiers Professionnels, Sapeurs Pompiers Volontaires et l'ensemble des personnels en support de nos actions (Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés) sont le premier maillon et le dernier rempart au quotidien et face à toutes les situations exceptionnelles. Notre force repose sur une **polyvalence et un maillage territorial d'hommes et de matériel unique**. C'est cela qu'il faut préserver impérativement.



## 2) Pourquoi le SDIS 59 doit-il évoluer ?

### 2.1. un établissement relativement jeune et qui doit évoluer en permanence

Le SDIS du Nord a été créé le 01 janvier 2000. Les 15 dernières années ont vu une mise à niveau des bâtiments, des effectifs et des matériels compatible avec un service public de secours moderne, adapté aux enjeux.

Le principe de mutabilité du service public, corollaire de celui de continuité du service public, s'impose au SDIS de façon prégnante. Cette dernière est assumée par l'ensemble des hommes et des femmes le constituant : la formation continue des agents, l'adaptation des matériels et des procédures aux nouveaux risques (augmentation de la population, émeutes urbaines, catastrophes climatiques, industrielles, NRBCe, attentats,...) constituent notre quotidien.

Cette adaptation à un environnement en perpétuelle mutation nécessite toutefois des investissements, nous ne le nions pas. **Si ces derniers ne sont pas maintenus, les intervenants et la population seront sans ressources face à certains risques.**

### 2.2. un équilibre à trouver entre 2 injonctions paradoxales de notre société : de nécessaires économies et une intolérance au risque

La situation des collectivités territoriales est connue. Les agents du SDIS ne sont pas irresponsables. Ils ont par contre une vision et une expérience de leur activité qu'il convient de prendre en compte.

Ainsi, si une optimisation de notre organisation, sans diminution de notre efficacité, est possible, nous serons acteurs proactifs des modifications à apporter à notre établissement : cela s'appelle l'efficacité. Nous préférons d'ailleurs l'efficacité, à l'économie, puisque l'efficacité entraînera des économies structurelles.

**Nous sommes par contre farouchement opposés à toute diminution de la qualité de la réponse opérationnelle, au bénéfice de la population.**

A titre d'exemple, l'absence d'investissement qui signe la fin de notre école départementale du feu, au-delà de la mise en danger des intervenants, provoquera une véritable perte de chance pour la population lors des incendies.

Ces conséquences directes pour la sécurité des citoyens n'apparaissent malheureusement jamais dans les discours des hommes et femmes politiques à qui il revient de réaliser des choix stratégiques. Si ce type de choix est retenu, nous y travaillerons avec loyauté **sous réserve qu'ils soient assumés politiquement. Ils doivent donc être expliqués avec toutes les conséquences qu'ils engendrent.**

### **3) Une volonté politique de changement incompréhensible tant sur le fond que sur la forme**

#### **3.1. le fond : on ne réforme pas une structure sans la connaître et sans savoir où l'on veut aller**

*Le préambule à toute réforme, que souhaiterait entreprendre un dirigeant responsable et soucieux de la réussite, est bien celui de la connaissance du milieu concerné et du contexte dans lequel s'exerce l'activité.*

*Connaître les missions, les textes de référence, le sens et le fondement de l'activité, permettent à coup sûr de disposer d'une vision large et assez précise, qui permettra ensuite d'entrevoir les pistes d'amélioration, et conditionnera alors les choix et arbitrages à prendre en pleine conscience des enjeux et conséquences qui en découleront..*

#### **Commençons par quelques textes . . .**

Nous sommes dans un État de droit et notre activité est régie par des textes législatifs et réglementaires.

En premier la constitution : l'actuelle (1958) reprend dans son préambule, celui de la constitution de 1946. On y retrouve notamment :

*« 6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.*

*7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.*

*8. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. »*

**Il semble que Mr WILMOTTE, pourtant élu du peuple, ait oublié ces principes fondamentaux.**

De même, nos missions sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ainsi que dans le Code de la Sécurité Intérieure. Ces textes de bases sont complétés par de nombreuses lois, arrêtés et circulaires.

L'article L 1424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

**« Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.**

**Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.**

**Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :**

**1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;**

**2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;**

**3° La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;**

**4° Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation. »**

Cette base conditionne notre organisation, nos matériels, nos effectifs, notre formation, etc.

Nos objectifs opérationnels sont définis par le **Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)**. Ce document analyse les risques courants (accidents de la route, feu de maison,...) et particuliers (carambolage, accident majeur dans une industrie, inondation d'une ville complète,...) et propose les moyens nécessaires pour y faire face (casernement, véhicules, personnels, formations, ...). Ce document, arrêté par le Préfet et approuvé par le Conseil d'Administration du SDIS, est également présenté au Conseil Départemental et au collège des chefs de service de l'État.

**Tous nos décideurs et financeurs sont donc informés et votent en leur âme et conscience.**

## ***Notre rôle dans la société***

### **La réponse à l'urgence :**

Elle fonde, et est le sens même de notre action, et nous place, en première ligne, responsabilité d'y répondre, dans les plus brefs délais, quelque soit l'endroit, le jour, l'heure et quelque soit la qualité ou l'identité de celui qui nous appelle.

### **Le social** est notre quotidien :

- prise en charge, soins et transport de personnes sans demander la nature de leurs revenus.
- intervention pour une personne grabataire tombée de son lit et que personne, à part nous, ne veut remettre dans son lit car cela ne paie pas...
- véritable dernier maillon institutionnel au contact au quotidien avec les plus démunis en toute circonstances (réfugiés, Sans Domicile Fixe.....)

### **Notre rôle dans l'économie :**

- diminuer les séquelles d'un accident par une prise en charge adaptée et du personnel formé et compétent, cela diminue la durée de soin, d'hospitalisation et donc cela diminue le coût pour la société, donc le contribuable.
- préserver tout ou partie d'une entreprise qui brûle, c'est préserver l'emploi et l'activité économique. Moins de chômage technique, moins d'indemnisation par les assureurs : coût moins élevé pour la société, moins de répercussion sociale (chômage).
- la prévention incendie qui évite l'éclosion d'un feu et en limite les conséquences permet d'importantes économies (un feu limité à un local est moins préjudiciable que le bâtiment tout entier).

Si vous êtes en sécurité dans un magasin, un hôpital, une école, un cinéma, c'est grâce à l'action des sapeurs pompiers préventionnistes participant aux commissions de sécurité.

- la limitation des conséquences d'un sinistre est faite grâce au travail de nos sapeurs pompiers prévisionnistes qui étudient les risques et planifient la réponse opérationnelle (engins, personnels, plans,...).

### **Notre rôle dans la préservation de l'environnement :**

Au moment de la COP 21 à Paris, il est bon de rappeler que la préservation de l'environnement fait aussi partie de nos missions.

A ce titre, nous intervenons :

- face aux risques chimiques
- face aux risques radiologiques
- face aux pollutions aquatiques

Nos moyens spécialisés et nos personnels formés interviennent grâce aux :

- Cellules Mobiles d'Interventions face aux Risques Chimiques (CMIC)
- Cellules Mobiles d'Interventions face aux Risques Radiologiques (CMIR)
- Cellules Antipollution.

### **Notre implication nationale et internationale**

Nos compétences sont reconnues au niveau national comme international.

Nous participons aux formations de notre École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs Pompiers (Sites d'Aix en Provence et de Paris) dans les domaines suivants (non exhaustif) :

- risques chimiques,
- risques radiologiques,
- gestion opérationnelle et commandements
- préventions
- secourismes
- secours médical (médecins)
- connaissance scientifique et technique des incendies
- ...

Nous participons également à de nombreux groupes de travail au niveau du Ministère de l'Intérieur pour l'évolution de notre métier afin d'apporter la meilleure réponse à nos concitoyens. Les propositions des Sapeurs Pompiers du Nord sont souvent reprises dans les textes nationaux en raison de leurs pertinences.

A l'international, le SDIS 59 est souvent sollicité pour réaliser des formations à l'étranger (Algérie, Serbie, Maroc, ...)

Nous participons aussi aux projets Européens notamment pour les interventions transfrontalières entre la France et la Belgique (projet INTERREG IV).

### **3.1. la forme : le mépris et l'absence de concertation ne mènent à rien**

#### **Le 6 février 2015 :**

Lors de la campagne pour les départementales :

« Il y a le coût du personnel, qu'il faudra réduire »

« je constate qu'au conseil départemental en 1994, il y avait environ 4000 personnes, il y a maintenant 10000 personnes. « **Sans compter les pompiers**, pointe Joel Wilmotte. »

#### **Le 3 juin 2015 :**

Installation du Conseil d'Administration du SDIS

Refus de donner la parole aux représentants du personnel.  
Conseil d'Administration désormais à huit clos.  
=> une nouvelle conception de la démocratie.

Le 4 juin 2015 :

Dans la Presse : « Joël WILMOTTE veut mettre le SDIS à la diète. »

Le 17 juin 2015 :

Une de la Voix du Nord : « Trop bien servis les pompiers ? »  
En page 3 : « Les pompiers du Nord ont ils vécus une période trop faste ? »

Le 21 juin 2015 :

La Voix du Nord « Un Président plus rassurant à la fête des pompiers »  
(NDLR : Journée Nationale des Sapeurs Pompiers le samedi 20 juin 2015).

Juillet 2015 :

M WILMOTTE accompagné des Vice-Présidents Mrs SIEGLER et HOUSSIN :  
Reprécise le contexte financier, Rappelle les règles administratives applicables dans le cadre d'un mouvement de grève (Ordre de Maintien en Service).  
Les propos sont fermes et n'appellent pas au dialogue.  
Les chefs de CIS, les Chefs de groupement sont invités à faire preuve de loyauté.

Août 2015 :

La feuille de route : Chaque agent reçoit dans sa fiche de paie une communication concernant la méthode qui sera conduite pour parvenir à la restructuration :  
Inspection par la Direction Générale de la Sécurité Civile (Ministère de l'Intérieur)  
Audit de la Chambre Régionale des Comptes  
Audit « organisationnel » + Informatique...  
Création de groupe de travail sur les chantiers à mettre en œuvre (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, Règlement Opérationnel, Règlement Intérieur, économies, Projet d'établissement...).

### L'armée mexicaine :

Le gros « titre » des journaux, lors de la conférence de rentrée du Président du Conseil Départemental, interrogé sur le SDIS, irrite l'ensemble des Sapeurs Pompiers Professionnels... Cette désignation fait écho à la méthode de « management » du Président WILMOTTE et des propos déjà publiés dans la Presse avant l'été.

=> Création de l'Unité Syndicale **regroupant la totalité** des organisations syndicales du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (« du sapeur au colonel »)

### 29 septembre 2015 :

Manifestation des « mexicains »

Une entrevue stérile avec Le Président.

Plus d'argent dans les caisses, Économies à réaliser.

Baisse de 5% du budget de fonctionnement. Arrêt des investissements.

Des appréciations tendancieuses des taux d'encadrement des Sapeurs Pompiers Professionnels et visiblement méconnaissance du Code Général des Collectivités Territoriales.



### 13 octobre 2015 :

Convocations de 5 officiers par Mr WILMOTTE.

Des agents ayant prétendument participé au rassemblement du 29 septembre alors qu'ils étaient en congés, sont convoqués par M Wilmotte. Il leur est proposé de démissionner, et leur « attitude » sera prise en compte pour le futur organigramme (NDLR : « mise au placard »). Atteintes à la liberté individuelle et à l'exercice du droit syndical des cadres.

### 23 octobre 2015 :

Congrès départemental des Sapeurs Pompiers à Armentières.

Passé d'armes entre le Maire d'Armentières, ancien Vice Président du Conseil d'Administration du SDIS chargé des finances, et Mr WILMOTTE.

**Tenue exemplaire de l'ensemble des Sapeurs Pompiers qui ont fait honneur à leur réputation de professionnalisme.**

### 7 novembre 2015 :

Mr WILMOTTE « agacé » par la peinture sur les engins du SDIS, se rend au Centre d'Incendie et de Secours de Valenciennes, menace l'équipe de garde (21 sapeurs pompiers) et convoque 19 Chefs de Centre le lendemain matin (dimanche) à 8 h 00 à Hautmont.

### 8 novembre 2015 :

Au lieu des 19 chefs de centre convoqués, ce sont 250 sapeurs pompiers qui arrivent à Hautmont pour dire STOP aux méthodes dictatoriales de Mr WILMOTTE.

9 novembre 2015 :

Conférence de presse de Mr WILMOTTE. Il annonce 12 millions d'économie au lieu des 4,5 annoncés au printemps. La rencontre avec les syndicats, qu'il a fait attendre deux heures dans les couloirs, tournent court. Nous sommes, une nouvelle fois, dans un « monologue » de sourd.

10 novembre 2015 :

Dans la presse, Mr WILMOTTE se présente en victime et insulte une nouvelle fois notre profession.

12 novembre 2015 :

Mr LECERF dénonce dans la presse des « méthodes de loubards » pour parler des sapeurs pompiers.

13 novembre 2015 :

De terribles attentats endeuillent la France. Les Sapeurs Pompiers du Nord sont parmi les premiers engagés en renfort de leurs collègues parisiens. Cette fois, Mr LECERF apporte son soutien Sapeurs Pompiers du Nord. Mais ce n'est pas dans un article de presse ou en Une de La Voix du Nord. Non, pour les félicitations, un Tweet discret suffit pour les « loubards » décriés la veille.

Ce même jour, Mr LECERF, indiquait aux Maires de la Flandre Intérieure que les Sapeurs Pompiers étaient les « nantis de la République » et « qu'un colonel de Pompiers gagne plus qu'un Préfet ».

20 novembre 2015 :

12 h 28 : Communiqué de presse de Mr WILMOTTE qui annonce sa démission et en profite, une nouvelle fois, pour critiquer les Sapeurs Pompiers du Nord.

14 h 30 : Réunion des Organisations Syndicales avec Mr LECERF. Le ton est à l'apaisement. Bien que la feuille de route soit à priori inchangée, la discussion s'installe.

Il est dommage que tous les efforts d'organisation, et d'économie déjà réalisés depuis de nombreuses années soient passés sous silence par nos élus (exemple : plus de 200 Centre d'Incendie et de Secours en 2000 et 121 à ce jour).

**NOUS ESPERONS, APRES TOUS CES EPISODES DE MENACES,  
DENIGREMENTS, ET MENSONGES**

**QUI EUX ONT VERITABLEMENT COUTE A NOTRE SERVICE PUBLIC ET FAIT  
PERDRE 6 MOIS A TOUT LE MONDE,**

**QU'UN VRAI DIALOGUE SOCIAL S'INSTALLE DANS LA SERENITE.**

#### **4) Nos revendications**

Contrairement à nos élus, elles n'ont pas changé depuis le début de ce conflit :

### **Garantir un service public de qualité**

#### **Maintien des effectifs**

Nous espérons donc que l'amorce de dialogue social entrepris par Mr LECERF le vendredi 20 novembre et relayé par le colonel GREGOIRE le vendredi 27 novembre permettra de nous faire entendre. En cette période difficile pour le pays, il est incompréhensible que l'on veuille faire des économies sur la sécurité de nos concitoyens.

Une réforme d'un service qui a vocation au quotidien à s'adapter à de multiples situations d'urgences, guidée par une vision strictement comptable, est en effet vouée à l'échec.

Les réformes successives, empreintes de la même démarche uniquement comptable, furent menées à l'hôpital, dans la police, la justice, et l'armée , elles ont produit les conséquences que nous déplorons tous.

Des politiques lancées aujourd'hui en urgence par nos élus, visent à en rattraper les méfaits de ce type de politique ...**ne commettons pas les mêmes erreurs** avec les sapeurs pompiers du Nord.